

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 14 novembre 2013 – 20:00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (rapports joints)

FINANCES

1 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

TRANSPORTS

2 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX D'ARRETS

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

3 - LACHELLE - TRANSFERT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

HABITAT

- 4 SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE DOSSIERS DEBOMY CABINET FAUCHILLE HANNEBICQUE ET FOSSAERT
- 5 AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES » DE L'ARC
- 6 GESTION DES GYMNASES DE L'ANCIENNE ECOLE D'ETAT MAJOR : CONVENTION ENTRE L'ARC ET LA VILLE DE COMPIEGNE

QUESTIONS DIVERSES



Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-01B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage :

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-01B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

FINANCES

1 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Rapporteur: M. PORTEBOIS

L'Atelier national « Territoires en mutations exposés aux risques » succède à quatre précédents Ateliers nationaux qui ont été consacrés au traitement de problématiques d'aménagement liées au littoral, à la montagne ainsi qu'aux territoires économiques.

Par délibération du 3 octobre dernier, votre assemblée a été informée que la candidature de l'ARC, en commun avec la communauté d'agglomération de Creil, avait été retenue à la suite d'un appel à projet, étant ajouté que 4 autres sites pilotes ont également été sélectionnés :

- Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), vallée de la Loire moyenne,
- Val de Fensch (Moselle) et Vallée de l'Orne (Meurthe et Moselle),
- Vallée de l'Argens (Var),
- le site de Chelles (Seine-et-Marne)

Les ministères de l'Egalité des territoires et du logement et de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ont convié les différentes parties prenantes à la journée de lancement qui se tiendra le 13 novembre 2013 au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

Cette journée sera l'occasion d'une première rencontre entre les acteurs des 5 sites sélectionnés pour un débat sur les enjeux de ces territoires, les attentes des élus vis-à-vis de la démarche ainsi qu'une présentation de l'équipe-projet qui travaillera sur l'ensemble des sites. Elle permettra aussi un échange sur les principes d'intervention de l'Atelier national à partir d'un retour d'expérience de la génération précédente.

Il est donc proposé d'autoriser que trois élus de l'ARC participent à cette journée et de prendre en charge les frais de transport liés à ce déplacement (péage autoroute et parking) :

- Monsieur Jean-Noël GUESNIER,
- Monsieur Michel FOUBERT,
- Monsieur Jean DESSESSART.

Deux cadres de l'ARC assisteront également à cette journée :

- Madame Sylvie CIOCCI,
- Madame Armelle GORGUES.

Un co-voiturage sera organisé.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-01B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

AUTORISE:

- Monsieur Jean-Noël GUESNIER,
- Monsieur Michel FOUBERT,
- Monsieur Jean DESSESSART.

à participer à la journée de lancement prévue le 13 novembre 2013 au Muséum national d'histoire naturelle à Paris, dans le cadre de l'Atelier national « Territoires en mutations exposés aux risques »,

APPROUVE la prise en charge des frais de transport liés à ce déplacement (péage autoroute et parking)

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne



SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage:

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-02B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

TRANSPORTS

2 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX D'ARRETS

Rapporteur: M. PORTEBOIS

La procédure d'appel d'offres pour la mise en place d'un marché à bons de commandes concernant la fourniture et la pose de poteaux d'arrêts a pris fin le 5 septembre.

En plus des poteaux d'arrêts complets, ce marché permettra la mise à disposition de poteaux provisoires en cas de travaux ou de déviations justifiant la mise en place d'un arrêt temporaire, ainsi que l'implantation de panneaux de type « drapeaux » pouvant se fixer sur des mâts existants. Ces drapeaux permettront notamment le signalement d'arrêts AlloTIC sans multiplier la présence de poteaux sur l'espace public et limitant également les travaux de génie civil.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société PISONI pour ce marché à bons de commande d'une durée de 4 ans, portant sur la fourniture et la pose de poteaux d'arrêts sur tout le territoire de l'ARC.

L'offre de cette société présente des garanties importantes en matière de résistance et durée de vie des poteaux, incluant un traitement spécifique de l'acier et de l'aluminium employé à la production de ces poteaux. Les peintures, réalisées par thermo-laquage aux résines polyester, sont garanties 15 ans tandis que les structures sont garanties 10 ans contre la corrosion.

Parmi le panel de prix présentés dans le bordereau de prix unitaires, la fourniture d'un poteau complet correspond à un coût de 520€HT et sa pose représente un coût de 185€ HT. Les produits conçus et proposés par PISONI présentent également une esthétique sobre permettant une bonne insertion dans le paysage.

Les installations et renouvellement de poteaux se réaliseront dans la limite des crédits budgétaires alloués à ce type d'investissement dans le budget annexe transports, soit une dépense de 30 000€ par an au maximum. Le montant maximal du marché sera donc de 120 000€ HT sur 4 ans.

Les logos de l'ARC et de la commune concernée seront systématiquement présents sur les habillages graphiques de ces futurs poteaux.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Transports en date du 23 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-02B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de retenir l'offre de la société PISONI pour un montant maximal de 120 000€HT sur 4 ans.

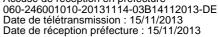
AUTORISE, M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Transport - Chapitre 21.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne





SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage:

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-03B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

3 - LACHELLE - TRANSFERT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : M. HELLAL

La commune de Lachelle va adhérer à l'ARC le 1er janvier 2014.

L'ARC a compétence en matière de collecte des déchets et devra assurer dès le 1^{er} janvier 2014 les prestations s'y rapportant :

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ;
- Collecte du verre ;
- Collecte des déchets verts ;
- Collecte des encombrants.

La commune de Lachelle ayant conclu des contrats de prestations de service avec la société Flandrin et la Compiégnoise de Travaux pour la collecte et le traitement de leurs déchets et dont le terme est fixé au 31 août 2014, il est nécessaire de transférer ces contrats pour une durée de 8 mois à l'ARC. (Le coût de ces prestations pour une durée de 8 mois s'élevant à environ 40 000 €).

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 21 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013

Et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-03B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

ACCEPTE, les transferts des contrats de prestations de service concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés souscrits pour la commune de Lachelle à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à leur terme, soit le 31 août 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Déchets, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne



SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage :

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-04B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

HABITAT

4 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE - DOSSIERS DEBOMY - CABINET FAUCHILLE - HANNEBICQUE ET FOSSAERT

Rapporteur: M. FOUBERT

L'OPAH Intercommunale a été prorogée de deux années, soit du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015.

Il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales de l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé que l'ARC intervienne financièrement pour soutenir cette opération selon les conditions définies par la délibération du conseil d'agglomération du 12 novembre 2011. Pour toutes les communes (y compris Compiègne), l'ARC prend en charge 30 % du montant de la subvention plafonnée à 600 €, à condition que le règlement sur la nature de travaux d'aide soit respecté.

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, quatre dossiers sont présentés :

♦ Dossier DEBOMY – 234 avenue Octave Butin à MARGNY LES COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade et du pignon (joints et pierres).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 11 223,12 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de MARGNY LES COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

♦ Dossier Cabinet FAUCHILLE – 30 rue Hyppolyte Bottier à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 640,00 € pour une dépense subventionnable de 8 202,73 € TTC. Ces 1 640,00 € proviendront pour 492,00 € de l'ARC et pour 1 148,00 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

♦ Dossier FOSSAERT – 6 rue de la Huitième Division à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 480,00 € pour une dépense subventionnable de 12 523,16 € TTC. Ces 480,00 € proviendront pour 144,00 € de l'ARC et pour 336,00 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-04B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

♦ Dossier HANNEBICQUE – 3 Rue Saint Lazare à COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 705,00 € pour une dépense subventionnable de 14 980,00 € TTC. Ces 705,00 € proviendront pour 211,50 € de l'ARC et pour 493,50 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement en date du jeudi 24 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du lundi 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer :

- à Monsieur <u>DEBOMY</u>, une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 11 223,12 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de MARGNY LES COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- au <u>Cabinet FAUCHILLE</u> une subvention de 1 640,00 € pour une dépense subventionnable de 8 802,73 € TTC. Ces 1 640,00 € proviendront pour 492,16 € de l'ARC et pour 1 148,38 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- à Monsieur <u>FOSSAERT</u> une subvention de 480,00 € pour une dépense subventionnable de 12 523,16 € TTC. Ces 480,00 € proviendront pour 144,00 € de l'ARC et pour 336,00 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- à Monsieur <u>HANNEBICQUE</u> une subvention de 705,00 € pour une dépense subventionnable de 14 980,00 € TTC. Ces 705,00 € proviendront pour 211,50 € de l'ARC et pour 493,50 € de la ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-04B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ces dossiers,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne



SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage:

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-05B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

ADMINISTRATION

5 - AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES » DE L'ARC

Rapporteur: M. DESESSART

A l'issue d'un appel à concurrence, un contrat d'assurance « responsabilité générale et risques annexes» a été conclu via le Cabinet PNAS avec la Compagnie AREAS, à effet du 1^{er} janvier 2010, pour 5 années, moyennant les primes annuelles respectives suivantes :

Responsabilité générale : 10 990€ TTC
Responsabilité civile maître d'œuvre : 5 505€ TTC
Responsabilité atteintes à l'environnement : 16 985€ TTC

A présent la compagnie AREAS sollicite une augmentation de 5% des primes des contrats mentionnés ci-avant.

Ces augmentations ne sont pas fondées sur les mauvais résultats techniques de nos contrats mais obéissent à des motifs conjoncturels en raison des résultats enregistrés par la compagnie AREAS sur la branche des collectivités locales et établissements publics.

Les primes annuelles s'élèveraient, après majoration de 5%, à :

• Responsabilité générale : 11 540€ TTC

Responsabilité civile maîtrise d'œuvre : 5 780€ TTC
Responsabilité atteintes à l'environnement : 17 834€ TTC

Le cabinet PROTECTAS, conseil en assurance auprès de l'ARC, a examiné la demande de la compagnie AREAS et nous conseille d'accepter ces majorations.

En effet, en cas de résiliation de ces contrats, non seulement il est improbable de retrouver les prix et les conditions de garantie du marché souscrit en 2010 mais, de plus, le risque d'un appel d'offres infructueux est manifeste.

Il vous est proposé d'accepter les majorations des contrats mentionnés ci-dessus, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-05B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013, Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE les majorations des contrats mentionnés ci-dessus, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne



Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-06B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Michel FOUBERT, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Philippe MARINI, Sadi GUERDIN, Christian NAVARRO, Evelyne LE CHAPELLIER, Eric De VALROGER, Michel LE CARRERES, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Directeur Général des Services Techniques

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. TRAISNEL - Directeur Général Adjoint

M. ALLIOUX - Directeur par intérim

Date de convocation :

4 novembre 2013

Date d'affichage :

7 novembre 2013

Nombre de membres présents :

15

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-06B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

<u>ADMINISTRATION</u>

6 - GESTION DES GYMNASES DE L'ANCIENNE ECOLE D'ETAT MAJOR : CONVENTION ENTRE L'ARC ET LA VILLE DE COMPIEGNE

Rapporteur: M. DESESSART

Par délibération du 3 juillet dernier, votre assemblée a déclaré d'intérêt communautaire les deux gymnases de l'ancienne Ecole d'Etat Major.

A l'issue de cette décision, l'ARC a acquis pleine compétence s'agissant à la fois d'assurer la prise en charge des dépenses d'investissement comme des dépenses de fonctionnement de ces deux équipements.

Ces gymnases sont à présent ouverts à certains établissements d'enseignement secondaire ainsi qu'à des clubs sportifs.

L'ARC ne disposant pas de service pour la gestion de ces gymnases, il a été convenu de passer contrat avec la ville de Compiègne à cet effet.

Comme cela vous a été indiqué lors du vote de la délibération du 3 juillet, la ville de Compiègne a recruté les 2 gardiens de gymnases, sachant que l'ARC rembourse l'un des postes.

Par ailleurs, s'agissant des rapports avec les établissements d'enseignement secondaire, la ville de Compiègne va passer les conventions correspondantes avec l'institution Sévigné, les collèges Jacques Monod et Ferdinand Bac, ces établissements s'acquittant d'une tarification horaire par référence à un barème fixé par le conseil général.

Ces principes vont donner lieu à une convention financière entre l'ARC et la ville de Compiègne qui prévoira en particulier que :

- Les sommes perçues par la ville de Compiègne au titre de la participation des établissements d'enseignement secondaire précités viendront en déduction de la prise en charge par l'ARC d'un poste de gardien de gymnase.
- Les commandes de fourniture ou de prestations de services seront assurées par le budget de l'ARC.
- Le remboursement par l'ARC des sommes dues à la ville de Compiègne interviendra au prix coûtant.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son Représentant à signer une convention avec la ville de Compiègne selon les dispositions énoncées ci-avant.

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131114-06B14112013-DE Date de télétransmission : 15/11/2013 Date de réception préfecture : 15/11/2013

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

*60200 *

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant à signer une convention avec la ville de Compiègne selon les dispositions énoncées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne